

Champs électromagnétiques sur le lieu de travail

Evaluation de l'exposition des travailleurs

ANPI vous propose une solution complète et intégrée:

- évaluation de l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques (basses et hautes fréquences),
- suggestion de mesures de précaution,
- information de la direction générale, du service de prévention et protection et/ou des travailleurs à propos des:
 - . sources des champs électromagnétiques,
 - . effets biologiques des champs,
 - . normes et recommandations existantes en Belgique et ailleurs en Europe.



Aspects législatifs

L'évaluation de l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques est imposée par la directive 2004/40/CE de la Commission européenne. Cette directive donne les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus à ces champs. Elle vise à protéger les travailleurs vis-à-vis des effets reconnus nocifs à court terme sur le corps humain causés par la circulation de courants induits et par l'absorption d'énergie, ainsi que par les courants de contact.

Une évaluation basée sur la recherche d'un niveau de précaution plus élevé que celui proposé par la directive peut être réalisé (par exemple, effets biologiques à long terme sur le système nerveux ou sur la barrière hématoencéphalique).

